



Objectifs CO₂ : les transporteurs de voyageurs s'engagent

La démarche "Objectifs CO₂" s'inscrit dans une politique globale de lutte contre le changement climatique, plus précisément de réduction des émissions de dioxyde de carbone.

Elle consiste, pour les entreprises de transport routier interurbain de voyageurs qui le souhaitent, à s'engager, dans une charte d'engagements volontaires, à mettre en œuvre des actions visant à réduire leurs émissions de CO₂.

La charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO₂ est signée par le Préfet de Région, le directeur régional de l'ADEME et le président-directeur général ou directeur général de l'entreprise. S'il est associé à la démarche, le Conseil régional est également signataire.

Dès lors, l'entreprise engage le plan d'actions et informe régulièrement la direction régionale de l'ADEME de l'évolution de sa situation au moyen du tableur actualisé.

Le temps de la durée de son engagement, l'entreprise est autorisée à utiliser le logo et le nom associé à la démarche CO₂.



Dans le cadre de la présentation de la démarche des Engagements Volontaires, les adhérents de la FNTV Alsace peuvent profiter des services de Marie MERGY qui se chargera de réaliser une présentation du dispositif complet de la Charte, ainsi qu'un retour d'expérience. A l'issue de ce premier entretien, aucune obligation d'engagement ne sera demandée à l'entreprise.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Marie MERGY à l'URTA : 03 89 61 74 74.